Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

LE **DISPOSITIF** DE **RETRAITE** DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Le dispositif de validation de droits à la retraite, financé par l'État, pour les sportifs de haut niveau est entré en vigueur le 1er janvier 2012.

www.sports.gouv.fr

POURQUOI CE DISPOSITIF ?

Il permet de :

- Valoriser l'engagement, l'exemplarité et l'excellence sportive au service du rayonnement de la France,
- Compenser le décalage lié à l'entrée tardive des sportifs de haut niveau sur le marché de l'emploi,
- Renforcer la politique sociale du ministère chargé des sports en faveur du « double projet » des sportifs de haut niveau.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il permet la prise en compte de périodes d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, pour l'ouverture de droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse, sous certaines conditions d'âge, de ressources et de nombre total de trimestres.

L'État compense les trimestres non cotisés par les sportifs de haut niveau pour compléter, à hauteur de 4 trimestres par an, tous régimes de retraite de base confondus, les droits à pension des sportifs de haut niveau.

La prise en charge par l'État ne peut excéder 16 trimestres (consécutifs ou non) par sportif de haut niveau durant sa carrière.

Ce dispositif n'est pas rétroactif.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les sportifs de haut niveau qui remplissent ***cumulativement*** les conditions suivantes :

- Être inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau prévue à l'article L. 221-2 du Code du sport (en catégorie Jeune, Senior, Élite ou Reconversion) au cours de l'année concernée par la demande,
- Être âgé d'au moins 20 ans pendant tout ou partie de cette période d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau,
- Justifier de ressources (***tous revenus confondus***), pour l'année concernée par la demande, inférieures à 75 % du plafond de la Sécurité Sociale,

En 2012, les ressources des éventuels bénéficiaires ne doivent pas dépasser 27 279 € annuels.

Tous les sportifs de haut niveau, quel que soit leur statut, peuvent être concernés par le dispositif (travailleur salarié, indépendant, étudiant, demandeur d'emploi…) sous réserve de remplir les autres conditions précitées.

LA RETRAITE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU EN QUESTIONS...

1. Ancien sportif de haut niveau, je suis sorti de la liste ministérielle au 01/11/2011. Puis-je bénéficier du dispositif ?

Non. Seuls les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle au 01/01/2012 sont éligibles au dispositif de retraite.* Ce dernier n'est pas rétroactif.

2. Je suis sportif de haut niveau au 01/01/2012, âgé de 19 ans. Puis-je bénéficier du dispositif ?

Oui. Il faut être âgé de 20 ans et plus au cours de l'année 2012.* Seule la période d'inscription à partir du lendemain du 20ème anniversaire sera prise en compte pour la validation de trimestres.

3. Je suis sportif de haut niveau au 01/01/2012. Je suis âgé de 35 ans et travaille depuis 10 ans. Puis-je demander la validation de trimestres correspondant à mon inscription en liste de sportifs de haut niveau en 2005 ?

Non. Entré en vigueur le 01/01/2012, le dispositif n'est pas rétroactif. Vous pouvez demander la prise en compte des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau à partir de l'année 2012.*

4. Je ne travaille pas mais je perçois des revenus issus de mes sponsors qui excèdent le plafond de ressources fixé dans les conditions d'éligibilité. Puis-je bénéficier du dispositif ?

Non. Le montant de vos ressources, tous revenus confondus, ne doit pas excéder 75 % du plafond de la Sécurité Sociale.*

5. Je suis étudiant ou en recherche d'emploi. Je n'ai jamais cotisé pour la retraite. Puis-je bénéficier du dispositif ?

Oui. Aucune condition d'affiliation préalable au régime général de retraite n'est exigée.*

6. Je travaille à temps partiel et ne cotise qu'en partie pour la retraite. Puis-je bénéficier du dispositif ?

Oui. L'État compense les trimestres non cotisés pour compléter, à hauteur de 4 trimestres par an, tous régimes de retraite de base confondus, vos droits à pension.*

7. Je fais de l'intérim de temps en temps. Je cotise partiellement et de manière discontinue pour la retraite. Puis-je bénéficier du dispositif ?

Oui. L'État compense les trimestres non cotisés pour compléter, à hauteur de 4 trimestres par an, vos droits à la retraite, dans la limite de 16 trimestres, qu'ils soient consécutifs ou non, durant votre carrière.*

Vous devez adresser un dossier par année civile au titre de laquelle vous demandez la validation de périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau.

8. Je n'ai pas conservé mes précédents avis d'imposition. Puis-je quand même envoyer mon dossier ?

Oui. Mais, en l'absence de ce justificatif, votre demande ne pourra être examinée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Conserver tous vos avis d'imposition sur le revenu à partir de 2012.

9. J'ai envoyé mon dossier hors délai en 2013 ou n'ai envoyé aucun dossier. Pourrai-je quand même bénéficier d'une validation des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau au titre de l'année 2012 ?

Oui. Vous pourrez envoyer en 2014, dans le respect des délais impartis*, votre dossier de demande de validation des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau au titre de l'année 2012.

Vous pourrez également la même année, si vous vous inscrivez dans ce cas, adresser un 2ème dossier de demande de validation des trimestres non cotisés au titre de l'année 2013.

10. J'ai payé peu ou pas d'impôts sur le revenu en 2012. Puis-je bénéficier du dispositif ?

Peut-être. Le calcul de vos droits à pension repose sur le montant déclaré de vos ressources et non sur le montant de votre imposition. Pour bénéficier du dispositif, le montant déclaré de vos ressources, tous revenus confondus, ne doit pas excéder 75 % du plafond de la Sécurité Sociale.

** sous réserve de remplir les autres conditions*

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Dossier à constituer :

- Formulaire de demande CERFA n°15007*01 « *Demande de validation par le régime général d'assurance vieillesse des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau* », dûment complété, daté et signé,
- Copie de l'avis d'imposition des revenus, le cas échéant du foyer fiscal de rattachement ou, si l'intéressé n'est pas considéré comme domicilié en France pour l'établissement de l'impôt sur le revenu, un document attestant de l'imposition hors de France établi par l'autorité locale étrangère compétente,
- Copie d'une pièce justificative d'identité,
- Copie d'un extrait d'acte de naissance si l'intéressé n'a pas de numéro personnel de Sécurité Sociale.

Envoyer votre dossier, par voie postale uniquement, à :

Ministère des Sports, de la Jeunesse,
de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Bureau DSA1

RETRAITE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

95, Avenue de France
75013 Paris

Toute demande envoyée à une autre adresse que celle indiquée ci-dessus ne pourra pas être traitée.

Date limite d'envoi des dossiers :

31 janvier 2014 (cachet de la Poste faisant foi).

Les dossiers sont transmis par le ministère chargé des sports à la CNAV qui vérifie la complétude des dossiers et instruit les demandes.

Un avis de décision est adressé au demandeur par la CNAV au plus tard le 30 juin 2014.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le DTN de votre fédération.

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Conception graphique : Colette Vernet - Photos : Hervé Hamon

SÉCURITÉ SOCIALE l'Assurance Retraite

Demande de validation par le régime général d'assurance vieillesse des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau au titre de l'année ____ *(Art. L.351-3 du code de la sécurité sociale)*

cerfa 15007*01

Votre nom de famille (*nom de naissance*) **:** .....

Votre nom d'usage (*facultatif et s'il y a lieu : ex. nom d'épouse*) **:** .....

Vos prénoms : .....

Votre date de naissance : __ __ __ __ __ __ __ __ **Commune de naissance :** .....

Nationalité : .....

Votre adresse : .....

Code postal : __ __ __ __ __ **Commune :** .....

Adresse mail : .....

Votre n° de sécurité sociale : __ __ __ __ __ __ __ __

Pour votre information

► Présentation du dispositif

Ce formulaire permet de demander la prise en compte par année civile de périodes d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, pour l'ouverture de droits à pension auprès du régime général d'assurance vieillesse, sous certaines conditions d'âge, de ressources et de nombre total de trimestres.

► Conditions d'ouverture du droit

Pour bénéficier de ce dispositif, vous devez remplir, au cours de l'année civile au titre de laquelle vous demandez la prise en compte par l'assurance vieillesse, trois conditions cumulatives :

- être inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau prévue à l'article L221-2 du Code du sport[1] pendant tout ou partie de l'année civile concernée par votre demande,
- être âgé d'au moins 20 ans[2] pendant tout ou partie de cette période d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau,
- justifier de ressources (tous revenus confondus), pour l'année civile concernée par votre demande, inférieures à 75% du plafond de la Sécurité Sociale.

1 Le dispositif n'est pas rétroactif et concerne les périodes d'inscription postérieures au 31 décembre 2011.

2 Seule la période d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau à partir du lendemain du 20e anniversaire sera prise en compte pour l'ouverture de droits à pension dans le cadre de ce dispositif.

► Conditions relatives au nombre de trimestres pris en compte

1 trimestre est validé par période d'inscription continue de 90 jours sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau. Dans ce cadre, la validation de trimestres ne peut excéder :

- 4 trimestres par année civile, si vous n'avez pas validé, tous régimes de retraite de base confondus, aucun trimestre par ailleurs,
- 16 trimestres durant toute votre carrière.

► Procédure à suivre afin de bénéficier du dispositif

Pour être recevable, votre dossier de demande de prise en compte des périodes d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, au titre de l'année concernée par votre demande, doit obligatoirement être adressé, par voie postale, avant le 1er octobre[3], à :

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Bureau DSA1
RETRAITE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU
95 avenue de France
75013 PARIS

3 Exception : la date limite est fixée au 31 janvier 2014 pour la transmission des demandes au titre de l'année 2012.

Il doit être constitué :

- du présent formulaire dûment complété, daté, signé. Cet imprimé est téléchargeable sur le site www.sports.gouv.fr et www.lassuranceretraite.fr,
- de la copie de l'avis d'imposition des revenus, le cas échéant celui des revenus du foyer fiscal de rattachement, de l'année concernée ou, si vous n'êtes pas considéré comme domicilié en France pour l'établissement de l'impôt sur le revenu, un document attestant de l'imposition hors de France établi par l'autorité locale étrangère compétente,
- d'une pièce justificative d'identité,
- d'une copie d'un extrait d'acte de naissance si vous n'avez pas de numéro personnel de sécurité sociale.

Attention : toute demande envoyée à une autre adresse que celle indiquée ci-dessus ne pourra pas être traitée.

► Traitement de votre demande

Les dossiers de demande de prise en compte des périodes d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau sont transmis par le ministère chargé des sports à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) qui vérifie la complétude des dossiers et instruit les demandes.

Dans le cas où votre demande serait incomplète, surchargée ou illisible, la Cnav vous contactera directement afin d'obtenir les informations ou justificatifs nécessaires. Vous disposerez alors d'un délai de réponse de 30 jours. À la fin de l'instruction, un avis de décision vous sera adressé par la Cnav avant le 30 avril[4] de l'année suivant celle du dépôt de votre demande.

4 Exception : la date limite est fixée au 30 juin 2014 pour les dossiers de demande au titre de l'année 2012.

NOTICE COMPLEMENTAIRE :

FORMULAIRE CERFA DE DEMANDE DE VALIDATION DES PERIODES D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES SHN

1/ ANNEE DE DEMANDE VALIDATION

En 2013, la demande de validation de trimestres ne peut porter que sur l'année 2012.
Le principe est identique à celui de la déclaration d'impôts sur les revenus. Vous pouvez demander en année N (2013) la validation de trimestres au titre de l'année écoulée (2012).

Le dispositif de retraite en faveur des sportifs de haut niveau n'est pas rétroactif. Il concerne uniquement les périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau à partir du 1er janvier 2012.

Concernant la demande de validation de trimestres pour l'année 2013, il faut attendre la campagne 2014 pour le recueil des pièces justificatives. Elle sera lancée par le ministère chargé des sports et vous sera communiquée par les DTN de vos fédérations.

En l'état, merci de renseigner le formulaire CERFA de la manière suivante :

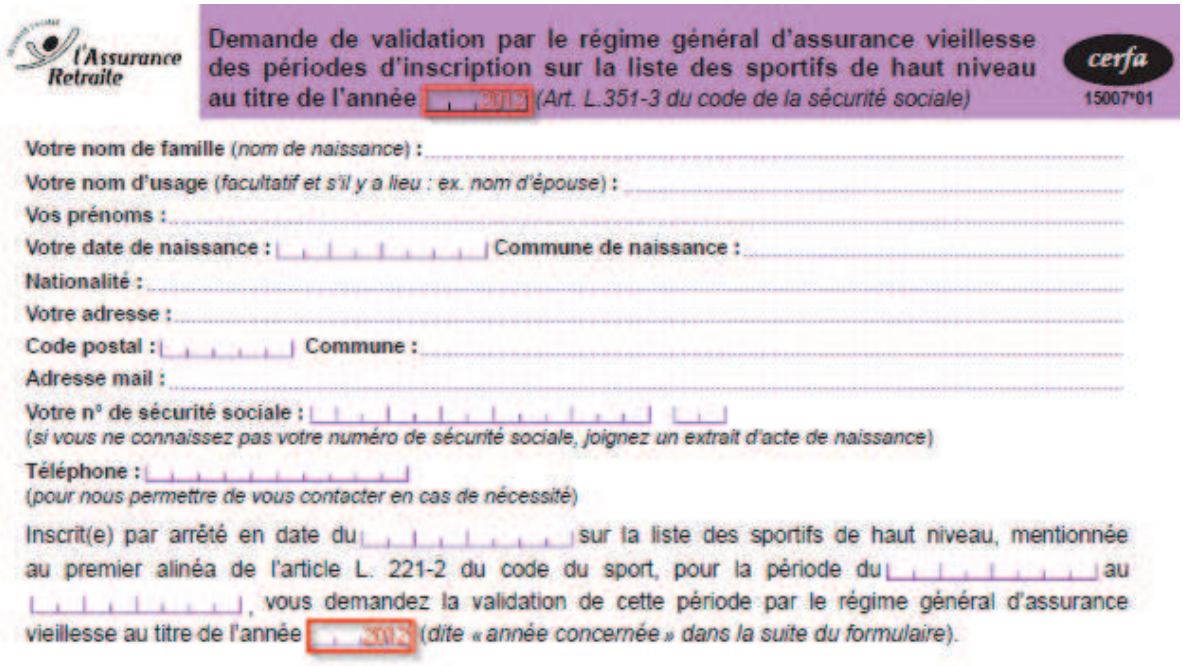

l'Assurance Retraite

Demande de validation par le régime général d'assurance vieillesse des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau au titre de l'année 2012 (Art. L.351-3 du code de la sécurité sociale)

cerfa 15007*01

Votre nom de famille (nom de naissance) :
Votre nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu : ex. nom d'épouse) :
Vos prénoms :
Votre date de naissance : Commune de naissance :
Nationalité :
Votre adresse :
Code postal : Commune :
Adresse mail :
Votre n° de sécurité sociale :
(si vous ne connaissez pas votre numéro de sécurité sociale, joignez un extrait d'acte de naissance)
Téléphone :
(pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité)
Inscrit(e) par arrêté en date du sur la liste des sportifs de haut niveau, mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport, pour la période du au , vous demandez la validation de cette période par le régime général d'assurance vieillesse au titre de l'année 2012 (dite « année concernée » dans la suite du formulaire).

2/ INSCRIPTION SUR LA LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Pour bénéficier du dispositif de retraite au titre de l'année 2012, vous devez avoir été inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau au cours de l'année 2012.
Autrement dit, sont potentiellement concernés les sportifs inscrits, **au choix**, sur la liste de haut niveau au :
- 1er avril 2011 (session additive),

- 1er novembre 2011,
- 1er avril 2012 (session additive),
- 1er novembre 2012.

Vous devez vous reporter à l'un des 6 cas suivants et renseigner le formulaire CERFA comme indiqué. Si votre situation ne correspond à aucun cas mentionné, merci de contacter le DTN de votre fédération.

1ER CAS : Vous avez intégré la liste des sportifs de haut niveau au 01/04/2011 et êtes sorti de cette liste au 01/11/2012.

l'Assurance Retraite

Demande de validation par le régime général d'assurance vieillesse des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau au titre de l'année 2012 (Art. L.351-3 du code de la sécurité sociale)

cerfa 15007*01

Votre nom de famille (*nom de naissance*) : .....

Votre nom d'usage (*facultatif et s'il y a lieu : ex. nom d'épouse*) : .....

Vos prénoms : .....

Votre date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_| Commune de naissance : .....

Nationalité : .....

Votre adresse : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : .....

Adresse mail : .....

Votre n° de sécurité sociale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|
(*si vous ne connaissez pas votre numéro de sécurité sociale, joignez un extrait d'acte de naissance*)

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
(*pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité*)

Inscrit(e) par arrêté en date du 29/03/2011 sur la liste des sportifs de haut niveau, mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport, pour la période du 01/04/2011 au 31/10/2012 vous demandez la validation de cette période par le régime général d'assurance vieillesse au titre de l'année 2012 (*dite « année concernée » dans la suite du formulaire*).

▶ Si vous avez exercé, au cours de l'année concernée, une activité professionnelle autre que celle exercée en tant que sportif de haut niveau, précisez :
- la période d'activité : du |_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_|
- le nom de l'employeur : .....
- la nature de l'activité (*salarié du secteur privé, agent non titulaire de la fonction publique, fonctionnaire, commerçant...*) :

.....

▶ Si vous avez, au titre de l'année concernée, perçu des revenus hors de France[1] non soumis à l'impôt sur le revenu en France, précisez :
- le montant total de ces revenus perçus hors de France : ..... €.

[1] ou versés par une organisation internationale.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.
J'ai pris connaissance qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait à : ..... Le |_|_|_|_|_|_|_|_|

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1, 313-2, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).
En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.

Votre signature :

Joindre impérativement :
- *la copie de l'avis d'imposition des revenus, le cas échéant celui des revenus du foyer fiscal de rattachement, de l'année concernée ou, si vous n'êtes pas considéré comme domicilié en France pour l'établissement de l'impôt sur le revenu, un document attestant de l'imposition hors de France établi par l'autorité locale étrangère compétente ;*
- *une copie de la carte d'identité ou passeport ou toute autre pièce justificative d'état civil ou de nationalité ;*
- *une copie d'un extrait d'acte de naissance si vous n'avez pas de numéro de sécurité sociale.*

Cachet du Ministère chargé des sports

Réf. S 5128 - 12/2013

1

2EME CAS : Vous avez intégré la liste des sportifs de haut niveau au 01/04/2011 et avez été renouvelé sur cette liste au 01/11/2012.

l'Assurance Retraite

Demande de validation par le régime général d'assurance vieillesse des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau au titre de l'année 2012 *(Art. L.351-3 du code de la sécurité sociale)*

cerfa 15007*01

Votre nom de famille (*nom de naissance*) : .....

Votre nom d'usage (*facultatif et s'il y a lieu : ex. nom d'épouse*) : .....

Vos prénoms : .....

Votre date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_| Commune de naissance : .....

Nationalité : .....

Votre adresse : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : .....

Adresse mail : .....

Votre n° de sécurité sociale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|
(*si vous ne connaissez pas votre numéro de sécurité sociale, joignez un extrait d'acte de naissance*)

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
(*pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité*)

Inscrit(e) par arrêté en date du 29/03/2011 sur la liste des sportifs de haut niveau, mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport, pour la période du 01/04/2011 au 31/12/2012, vous demandez la validation de cette période par le régime général d'assurance vieillesse au titre de l'année 2012 (*dite « année concernée » dans la suite du formulaire*).

▶ Si vous avez exercé, au cours de l'année concernée, une activité professionnelle autre que celle exercée en tant que sportif de haut niveau, précisez :
- la période d'activité : du |_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_|
- le nom de l'employeur : .....
- la nature de l'activité (*salarié du secteur privé, agent non titulaire de la fonction publique, fonctionnaire, commerçant...*) :

.....

▶ Si vous avez, au titre de l'année concernée, perçu des revenus hors de France[1] non soumis à l'impôt sur le revenu en France, précisez :
- le montant total de ces revenus perçus hors de France : ..... €.

[1] ou versés par une organisation internationale.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.
J'ai pris connaissance qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait à : ..... Le |_|_|_|_|_|_|_|_|

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1, 313-2, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).
En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale.

Votre signature :

Joindre impérativement :
- *la copie de l'avis d'imposition des revenus, le cas échéant celui des revenus du foyer fiscal de rattachement, de l'année concernée ou, si vous n'êtes pas considéré comme domicilié en France pour l'établissement de l'impôt sur le revenu, un document attestant de l'imposition hors de France établi par l'autorité locale étrangère compétente ;*
- *une copie de la carte d'identité ou passeport ou toute autre pièce justificative d'état civil ou de nationalité ;*
- *une copie d'un extrait d'acte de naissance si vous n'avez pas de numéro de sécurité sociale.*

Cachet du Ministère chargé des sports

Réf. S 5128 - 12/2013

1

3EME CAS : Vous étiez inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau au 01/11/2011 et êtes sorti de cette liste au 01/11/2012.

l'Assurance Retraite

Demande de validation par le régime général d'assurance vieillesse des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau au titre de l'année 2012 *(Art. L.351-3 du code de la sécurité sociale)*

cerfa 15007*01

Votre nom de famille *(nom de naissance)* **:** .....

Votre nom d'usage *(facultatif et s'il y a lieu : ex. nom d'épouse)* **:** .....

Vos prénoms : .....

Votre date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_| **Commune de naissance :** .....

Nationalité : .....

Votre adresse : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| **Commune :** .....

Adresse mail : .....

Votre n° de sécurité sociale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|
(si vous ne connaissez pas votre numéro de sécurité sociale, joignez un extrait d'acte de naissance)

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
(pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité)

Inscrit(e) par arrêté en date du 27/10/2011 sur la liste des sportifs de haut niveau, mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport, pour la période du 01/11/2011 au 31/10/2012, vous demandez la validation de cette période par le régime général d'assurance vieillesse au titre de l'année 2012 *(dite « année concernée » dans la suite du formulaire)*.

► Si vous avez exercé, au cours de l'année concernée, une activité professionnelle autre que celle exercée en tant que sportif de haut niveau, précisez :
- la période d'activité : du |_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_|
- le nom de l'employeur : .....
- la nature de l'activité *(salarié du secteur privé, agent non titulaire de la fonction publique, fonctionnaire, commerçant...)* :
.....

► Si vous avez, au titre de l'année concernée, perçu des revenus hors de France[1] non soumis à l'impôt sur le revenu en France, précisez :
- le montant total de ces revenus perçus hors de France : ..... €.

[1] ou versés par une organisation internationale.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.
J'ai pris connaissance qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait à : ..... Le |_|_|_|_|_|_|_|_|

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1, 313-2, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).
En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.

Votre signature :

Joindre impérativement :
- *la copie de l'avis d'imposition des revenus, le cas échéant celui des revenus du foyer fiscal de rattachement, de l'année concernée ou, si vous n'êtes pas considéré comme domicilié en France pour l'établissement de l'impôt sur le revenu, un document attestant de l'imposition hors de France établi par l'autorité locale étrangère compétente ;*
- *une copie de la carte d'identité ou passeport ou toute autre pièce justificative d'état civil ou de nationalité ;*
- *une copie d'un extrait d'acte de naissance si vous n'avez pas de numéro de sécurité sociale.*

Cachet du Ministère chargé des sports

Réf. S 5128 - 12/2013

1

4EME CAS : Vous étiez inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau au 01/11/2011 ainsi qu'au 01/11/2012.

l'Assurance Retraite

Demande de validation par le régime général d'assurance vieillesse des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau au titre de l'année 2012 *(Art. L.351-3 du code de la sécurité sociale)*

cerfa 15007*01

Votre nom de famille *(nom de naissance)* **:** .....

Votre nom d'usage *(facultatif et s'il y a lieu : ex. nom d'épouse)* **:** .....

Vos prénoms : .....

Votre date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_| **Commune de naissance :** .....

Nationalité : .....

Votre adresse : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| **Commune :** .....

Adresse mail : .....

Votre n° de sécurité sociale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|
(si vous ne connaissez pas votre numéro de sécurité sociale, joignez un extrait d'acte de naissance)

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
(pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité)

Inscrit(e) par arrêté en date du 27/10/2011 sur la liste des sportifs de haut niveau, mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport, pour la période du 01/11/2011 au 31/12/2012 vous demandez la validation de cette période par le régime général d'assurance vieillesse au titre de l'année 2012 *(dite « année concernée » dans la suite du formulaire).*

▶ Si vous avez exercé, au cours de l'année concernée, une activité professionnelle autre que celle exercée en tant que sportif de haut niveau, précisez :
- la période d'activité : du |_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_|
- le nom de l'employeur : .....
- la nature de l'activité *(salarié du secteur privé, agent non titulaire de la fonction publique, fonctionnaire, commerçant...)* :

.....

▶ Si vous avez, au titre de l'année concernée, perçu des revenus hors de France[1] non soumis à l'impôt sur le revenu en France, précisez :
- le montant total de ces revenus perçus hors de France : ..... €.

[1] ou versés par une organisation internationale.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.
J'ai pris connaissance qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait à : ..... Le |_|_|_|_|_|_|_|_|

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1, 313-2, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).
En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale

Votre signature :

Joindre impérativement :
- *la copie de l'avis d'imposition des revenus, le cas échéant celui des revenus du foyer fiscal de rattachement, de l'année concernée ou, si vous n'êtes pas considéré comme domicilié en France pour l'établissement de l'impôt sur le revenu, un document attestant de l'imposition hors de France établi par l'autorité locale étrangère compétente ;*
- *une copie de la carte d'identité ou passeport ou toute autre pièce justificative d'état civil ou de nationalité ;*
- *une copie d'un extrait d'acte de naissance si vous n'avez pas de numéro de sécurité sociale.*

Cachet du Ministère chargé des sports

Réf. S 5128 - 12/2013

1

5EME CAS : Vous avez intégré la liste des sportifs de haut niveau au 01/04/2012.

l'Assurance Retraite

Demande de validation par le régime général d'assurance vieillesse des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau au titre de l'année [ ] 2012 *(Art. L.351-3 du code de la sécurité sociale)*

cerfa 15007*01

Votre nom de famille (*nom de naissance*) : .....

Votre nom d'usage (*facultatif et s'il y a lieu : ex. nom d'épouse*) : .....

Vos prénoms : .....

Votre date de naissance : [ ] **Commune de naissance :** .....

Nationalité : .....

Votre adresse : .....

Code postal : [ ] **Commune :** .....

Adresse mail : .....

Votre n° de sécurité sociale : [ ] [ ]
(*si vous ne connaissez pas votre numéro de sécurité sociale, joignez un extrait d'acte de naissance*)

Téléphone : [ ]
(*pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité*)

Inscrit(e) par arrêté en date du [ ] sur la liste des sportifs de haut niveau, mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport, pour la période du [ ] au [ ], vous demandez la validation de cette période par le régime général d'assurance vieillesse au titre de l'année [ ] (*dite « année concernée » dans la suite du formulaire*).

▶ Si vous avez exercé, au cours de l'année concernée, une activité professionnelle autre que celle exercée en tant que sportif de haut niveau, précisez :
- la période d'activité : du [ ] au [ ]
- le nom de l'employeur : .....
- la nature de l'activité (*salarié du secteur privé, agent non titulaire de la fonction publique, fonctionnaire, commerçant...*) :

.....

▶ Si vous avez, au titre de l'année concernée, perçu des revenus hors de France[1] non soumis à l'impôt sur le revenu en France, précisez :
- le montant total de ces revenus perçus hors de France : ..... €.

[1] ou versés par une organisation internationale.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.
J'ai pris connaissance qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait à : ..... Le [ ]

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1, 313-2, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).
En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.

Votre signature :

Joindre impérativement :
- *la copie de l'avis d'imposition des revenus, le cas échéant celui des revenus du foyer fiscal de rattachement, de l'année concernée ou, si vous n'êtes pas considéré comme domicilié en France pour l'établissement de l'impôt sur le revenu, un document attestant de l'imposition hors de France établi par l'autorité locale étrangère compétente ;*
- *une copie de la carte d'identité ou passeport ou toute autre pièce justificative d'état civil ou de nationalité ;*
- *une copie d'un extrait d'acte de naissance si vous n'avez pas de numéro de sécurité sociale.*

Cachet du Ministère chargé des sports

Réf. S 5128 - 12/2013

1

6EME CAS : Vous avez intégré la liste des sportifs de haut niveau au 01/11/2012.

l'Assurance Retraite

Demande de validation par le régime général d'assurance vieillesse des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau au titre de l'année 2012 *(Art. L.351-3 du code de la sécurité sociale)*

cerfa 15007*01

Votre nom de famille (*nom de naissance*) : .....

Votre nom d'usage (*facultatif et s'il y a lieu : ex. nom d'épouse*) : .....

Vos prénoms : .....

Votre date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_| **Commune de naissance :** .....

Nationalité : .....

Votre adresse : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| **Commune :** .....

Adresse mail : .....

Votre n° de sécurité sociale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|
(*si vous ne connaissez pas votre numéro de sécurité sociale, joignez un extrait d'acte de naissance*)

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
(*pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité*)

Inscrit(e) par arrêté en date du 31/10/2012 sur la liste des sportifs de haut niveau, mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport, pour la période du 01/11/2012 au 31/12/2012, vous demandez la validation de cette période par le régime général d'assurance vieillesse au titre de l'année 2012 (*dite « année concernée » dans la suite du formulaire*).

- Si vous avez exercé, au cours de l'année concernée, une activité professionnelle autre que celle exercée en tant que sportif de haut niveau, précisez :
  - la période d'activité : du |_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_|
  - le nom de l'employeur : .....
  - la nature de l'activité (*salarié du secteur privé, agent non titulaire de la fonction publique, fonctionnaire, commerçant...*) :
  .....

- Si vous avez, au titre de l'année concernée, perçu des revenus hors de France[1] non soumis à l'impôt sur le revenu en France, précisez :
  - le montant total de ces revenus perçus hors de France : ..... €.

[1] ou versés par une organisation internationale.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.
J'ai pris connaissance qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait à : ..... Le |_|_|_|_|_|_|_|_|

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1, 313-2, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).
En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.

Votre signature :

Joindre impérativement :
- *la copie de l'avis d'imposition des revenus, le cas échéant celui des revenus du foyer fiscal de rattachement, de l'année concernée ou, si vous n'êtes pas considéré comme domicilié en France pour l'établissement de l'impôt sur le revenu, un document attestant de l'imposition hors de France établi par l'autorité locale étrangère compétente ;*
- *une copie de la carte d'identité ou passeport ou toute autre pièce justificative d'état civil ou de nationalité ;*
- *une copie d'un extrait d'acte de naissance si vous n'avez pas de numéro de sécurité sociale.*

Cachet du Ministère chargé des sports

Réf. S 5128 - 12/2013